

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France , le 6 mai 2022

### **Élection des députés à l'Assemblée Nationale des 12 et 19 juin 2022 (11 et 18 juin 2022 en Martinique) - Dépôt des candidatures -**

Dans le cadre de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale des 12 et 19 juin 2022 (11 et 18 juin 2022 en Martinique), la préfecture vous informe des modalités de dépôt des candidatures :

- Les candidatures seront déposées personnellement par le candidat ou son remplaçant, à la préfecture, au bureau de la réglementation générale, des élections et de la circulation.
- Pour le 1<sup>er</sup> tour, la réception des candidatures se fera, sur rendez-vous, du 16 au 20 mai 2022, aux horaires suivants :
  - Lundi 16 mai : 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h00
  - Mardi 17 mai : 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h00
  - Mercredi 18 mai : 8h30 à 12h00
  - Jeudi 19 mai : 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h00
  - Vendredi 20 mai : 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 18h00 (heure limite)
- En cas de second tour, le dépôt de candidature se fera :
  - Lundi 13 juin : 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h00
  - Mardi 14 juin : 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h00 (heure limite)

Pour prendre rendez-vous, les candidats sont invités à contacter le secrétariat de la direction de la réglementation, de la citoyenneté et de l'immigration, par téléphone au 05 96 39 37 03.

La liste des pièces à transmettre ainsi que les formulaires nécessaires sont disponibles sur le site internet de la préfecture de la Martinique : <http://www.martinique.gouv.fr/>

Pour accompagner les candidats dans leurs démarches, le ministère de l'Intérieur a également mis à disposition sur son site internet [un mémento des candidats aux élections législatives](#)